

Intervention du Chef de la délégation algérienne
Mme Taous Feroukhi, Ambassadeur Représentant Permanent
Devant la Conférence ministérielle de promotion de l'Article XIV du TICE
Vienne, 18 septembre 2007

Madame et Monsieur les CoPrésidents,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

1- Je voudrais exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation algérienne aux deux Co-Présidents de cette 5^e Conférence ministérielle de facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais, l'Autriche et le Costa Rica, et les assurer de notre appui et de notre coopération.

2- Permettez moi, également, de rendre hommage aux efforts de l'Ambassadeur Jaap Ramaker, en sa qualité de Représentant personnel de l'Organisation provisoire du Traité.

3- Je saisis cette occasion pour dire notre appréciation au Secrétaire Exécutif Tibor Toth, pour son leadership à la tête de l'Organisation du TICE.

4- La délégation algérienne se reconnaît dans la déclaration prononcée par Mme l'Ambassadeur Représentant Permanent de Cuba, en qualité de Présidente du Mouvement des Pays Non Alignés, Chapitre de Vienne.

5- En tant qu'Etat ayant ratifié le TICE, l'Algérie voit dans la tenue de cette 5^e session de la Conférence ministérielle de promotion de l'Article XIV du TICE, une opportunité pour renouveler notre confiance dans le système multilatéral de désarmement et de non prolifération nucléaires, et de réaffirmer notre volonté commune de hâter l'entrée en vigueur du Traité, instrument important de notre sécurité collective. Nous déplorons le fait que depuis la tenue de la 1^{ere} Conférence ministérielle, à Vienne, en 1999, la Communauté internationale n'ait pas encore réussi à concrétiser cet engagement prioritaire qui figure en tête des 13 mesures du plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP 2000 que l'Algérie a eu le privilège de présider.

6- Cette situation contrarie la volonté manifeste de la majorité des pays à œuvrer collectivement pour compléter l'architecture du régime international de désarmement et de non prolifération nucléaires, comme l'attestent les 177 Etats qui ont signé le Traité, et les 140 qui l'ont ratifié, conférant ainsi un caractère quasi universel au TICE.

7- A cet égard, une responsabilité particulière incombe aux Etats dotés de l'arme nucléaire qui figurent parmi les 10 Etats listés à l'Annexe II du Traité et dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, et ce, en vertu des engagements pris au niveau international, d'œuvrer à l'élimination progressive et vérifiable de leurs arsenaux comme les y enjoint l'Article VI du TNP.

8- Comme cela a été mis en évidence par le Comité préparatoire 2007 à la Conférence d'examen du TNP 2010, de nouvelles tendances préoccupantes se font jour en matière de désarmement et de non-prolifération, comme la revitalisation des programmes et des arsenaux des puissances nucléaires et la mise au point de nouvelles armes nucléaires hybrides qui n'exigent pas d'essais. Il s'agit d'une évolution porteuse de tensions et de dangers pour la paix et la sécurité collective, notamment, pour les Etats non dotés de l'arme nucléaire qui, en contrepartie, ne bénéficient d'aucun instrument contraignant sur les garanties de sécurité négative.

9- Ces facteurs, découlant d'une vision qui continue d'assujettir la paix et la sécurité à la possession de l'arme nucléaire, sont annonciateurs d'une nouvelle course aux armements y compris dans l'espace extra atmosphérique. Nous exhortons la Communauté internationale à redoubler d'efforts pour la mise en œuvre des engagements préconisant l'élimination des armes de destruction massive ainsi que le recours ou la menace de recours à l'arme nucléaire.

10- Aussi, la poursuite des efforts pour un désarmement général et complet au niveau régional et international et le maintien d'une interdiction internationale et universelle, juridiquement contraignante et permanente sur tous les tests d'explosion, conformément au TICE, constitue-t-elle un objectif commun susceptible de renverser les tendances

négatives qui pèsent sur les objectifs des Traités internationaux de désarmement et l'intégrité du régime de non prolifération.

11- Dans ce contexte, la délégation algérienne tient à rendre hommage aux efforts du Secrétariat technique provisoire qui, dans la perspective de l'entrée en vigueur du TICE, œuvre conformément aux dispositions du Traité, à la mise en place du régime international de vérification basé sur le Système de Surveillance International (SSI), le Centre International de Données (CID), et les Inspections sur place.

12- Ce système permet à tous les Etats signataires du TICE de recevoir, en temps réel, les informations et les produits du SSI par le truchement du CID, ainsi qu'une formation pour en faire le meilleur usage. Nous saluons les améliorations qualitatives intervenues au niveau de l'expansion de la certification des stations du réseau (plus de 200), la mise en place du mécanisme des inspections sur place, et l'enregistrement des tests à l'instar de celui qui s'est produit le 9 octobre 2006.

13- Animée par la force morale que lui procure son statut de pays non doté de l'arme nucléaire et de Partie aux instruments internationaux de désarmement et de non-prolifération en vigueur, dont le TICE, qu'elle a ratifié en juillet 2003, l'Algérie saisit l'occasion de cette 5^e Conférence ministérielle pour exhorter à l'universalisation et à l'application effective des Traités internationaux de désarmement et de non-prolifération.

14- Au niveau régional, l'Algérie œuvre à l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, érigeant le Continent africain en zone exempte d'armes nucléaires, et appuie l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment, dans les régions sensibles comme le Moyen Orient. L'établissement de ces zones complète les objectifs communs de désarmement et de non-prolifération nucléaires et contribue au renforcement du régime international de vérification et de contrôle prévu par le TNP, comme cela a été mis en exergue par la Conférence des Etats Parties et Signataires des Traités qui s'est déroulée, à Mexico, en avril 2005.

15- Dans ce contexte, la délégation algérienne appuie tous les efforts visant une reprise équilibrée des travaux de fond de la Conférence du Désarmement, consacrés au désarmement nucléaire, à la négociation d'un Traité interdisant la production de matières fissiles, à l'arrêt de la course aux armements dans l'espace, et aux garanties de sécurité.

16- Elle se félicite de la déclaration d'intention commune des Chefs de la diplomatie des Etats-Unis et de la Russie, contenue dans le communiqué du 3 juillet 2007, en souhaitant qu'elle soit suivie d'effet, par une réduction effective et vérifiable des armements stratégiques offensifs.

17- Par ailleurs, la délégation algérienne se réjouit de l'aboutissement heureux des pourparlers des Six, menés sous l'égide de la Chine, sur le programme nucléaire de la République Démocratique et Populaire de Corée. Le processus de coopération découlant de l'accord récemment conclu, visant la restauration de la confiance et la consolidation de la paix et de la sécurité dans la Péninsule coréenne, mérite d'être appuyé.

18- Nous prenons note du regain d'intérêt, partout dans le monde, pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, afin d'accélérer le développement socio-économique. Des efforts accrus en matière de formation et un transfert des connaissances devraient accompagner cette évolution afin d'assurer une utilisation sûre et fiable de l'énergie nucléaire, en particulier, dans le cadre du plan d'action issu de la Conférence africaine de haut niveau sur le thème « Energie nucléaire : contribution à la paix et au développement durable » qui s'est déroulée, à Alger, les 9-10 janvier 2007.

19- Dans le même ordre d'idées, la délégation algérienne a pris une part active dans la décision prise par la 25^e Prepcom qu'elle avait présidée, ouvrant la voie aux utilisations scientifiques et civiles du SSI, conformément au Traité pour la prévention des catastrophes naturelles, en particulier, l'alerte aux tsunamis et les risques sismiques. Nous encourageons le Secrétariat technique provisoire et la Commission préparatoire à renforcer l'assistance technique dans les domaines de la prévention, de la formation, et du renforcement des capacités nationales des pays en développement dans les technologies de vérification du SSI : hydroacoustique, infrasons, sismique et radionucléides.

20- Dans le même temps, nous exhortons tous les Etats signataires à respecter l'intégrité du régime de vérification du TICE en s'acquittant, régulièrement et à temps de la totalité de leurs contributions au budget régulier de l'OTICE, afin d'assurer des ressources financières sûres et prévisibles pour la mise en œuvre du programme de travail de la Prepcom, conformément aux dispositions du Traité.

21- En conclusion, l'Algérie saisit cette occasion solennelle pour réaffirmer son appui au système multilatéral de désarmement et de non prolifération et aux mesures préconisées par la Déclaration ministérielle de la 5^e Conférence de l'Article XIV pour hâter l'entrée en vigueur du TICE, afin de parachever l'architecture de désarmement et de non-prolifération, essentielle à la paix et à la sécurité collective.

Je vous remercie.